

**PROCÈS-VERBAL DE LA 10^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOP DROIT,
TENUE LE 2020-11-13 À 11H30 EN LIGNE**

20.AGA-10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Ousmane Diagne, administrateur de Coop Droit constate le quorum qui représente le nombre de membres présents et déclare l'ouverture de la 10^e Assemblée générale annuelle à 11h45.

La liste des membres présents constitue l'annexe **20.AGA-10.01-A** au présent procès-verbal.

20.AGA-10.02 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

La présidence procède à la lecture de l'avis de convocation

20.AGA-10.03 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

Ousmane explique que l'Assemblée doit se prémunir d'une Présidence d'Assemblée. La recommandation du Conseil est de nommer Ousmane Diagne, à cet effet.

20.AGA-10.03.01

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Clémence Duranleau-Hendrickx

QUE Ousmane Diagne, administrateur de la COOP, agisse à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.AGA-10.04 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE

La Présidence explique que l'Assemblée doit se prémunir d'une secrétaire d'Assemblée. La recommandation du Conseil est de nommer Ioana Manea, administratrice de Coop Droit, à cet effet.

20.AGA-10.04.01

Il est proposé par : Jessica Bardakji

Appuyé(e) de : Cathy Tran

QUE Ioana Manea, Administratrice de la Coop Droit, agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.AGA-10.05 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

La Présidence procède à la lecture du projet d'Ordre du jour. Le projet d'ordre du jour constitue l'annexe **20.AGA-10.05-A** au présent procès-verbal.

20.AGA-10.05.01

Il est proposé par : Jessica Bardakji

Appuyé(e) de : Noémie Ladouceur-Fournelle

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.AGA-010.06 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 1ER OCTOBRE 2019

La Présidence présente aux membres le procès-verbal de l'AGA du 1^{er} octobre 2019. Elle dispense les membres d'une lecture à voix haute, leur laissant plutôt le temps de faire une lecture personnelle.

La Présidence rappelle que le membre proposant et le membre appuyant l'adoption du présent procès-verbal doivent avoir été présents à l'Assemblée dont il est question. Le procès-verbal en question constitue l'annexe **20.AGA-10.06-A** au présent procès-verbal.

20.AGA-10.06.01

Il est proposé par : Nicolas Gervais

Appuyé(e) de : Théodora Bajkin

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.AGA-09.07 ÉTUDE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

La Présidence présente le rapport des commandites, le bilan du 4@7 annuel de la COOP Droit et la remise des bourses.

Il félicite les employés de l'année : Mayssa Hadi et Marion Perrot

Il félicite les gagnants des bourses de la COOP.

La Présidence présente la première partie du rapport d'activités. Elle cède par la suite la parole à la direction générale pour présenter la suite du rapport. Mohamed Majdi présente l'évolution des priorités stratégiques, les activités du plan d'action de développement durable ainsi que la nouvelle entente de gestion avec les Éditions Thémis. S'en suivent les questions de l'Assemblée.

Un résumé du rapport d'activité est présenté dans le rapport annuel disponible sur le site de la COOP.

20.AGA-10.08 ÉTUDE DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

La Présidence cède la parole à la Direction générale, qui présente les grandes lignes du rapport de l'auditeur. Le document complet est déposé sur le site internet. Le directeur explique les grandes lignes du document et explique les différences entre 2019 et 2020.

S'en suivent les questions de l'Assemblée.

Le rapport de l'auditeur est déposé.

20.AGA-10.09 AFFECTATION DES TROP-PERÇUS À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Présidence explique aux membres quelles options se présentent à eux, en leur indiquant que la proposition du Conseil d'administration est d'affecter les trop-perçus à la réserve générale.

20.AGA-10.09.01

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Cathy Tran

QUE soient affectés les trop-perçus de l'année 2019-220 à la réserve générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**20.AGA-10.10 NOMINATION DE L'AUDITEUR**

La Présidence présente la recommandation du conseil d'administration qui propose de reconduire le mandat de la firme BFR, CPA sencrl pour l'année 2020-2021.

20.AG-10.10.01

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Meir Hersson-Edery

QUE la firme d'audit comptable BFR soit mandatée pour les audits financiers de la Coop Droit pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. AGA-10.11 JETONS DE PRÉSENCE

11.1 Selon les règlements généraux

11.2 Selon la politique de constitution des comités

La Présidence explique aux membres qu'en vertu de la Loi sur les coopératives, l'attribution de jetons de présence aux administrateurs doit être adoptée chaque année par l'Assemblée générale. Elle explique que nos politiques attribuent aussi des jetons de présence de 15\$ pour chaque réunion de comité.

20.AGA-10.11.01

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Clémence Duranleau-Hendrickx

QUE soit permise l'attribution de jetons de présence en vertu des *Statuts et règlements* et de la *Politique de constitution des comités de Coop Droit*.

20.AGA-10.13 PÉRIODE DE QUESTIONS

La Présidence cède la parole aux membres pour les questions relevant des domaines de compétence de l'Assemblée.

20.AGA-10.14 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

La Présidence explique le processus d'élection des administrateurs au Conseil. Il explique notamment qu'il faut élire un Président et un Secrétaire d'élection, de même que deux scrutateurs.

20.AGA-10.14.01

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Selim Ben Chaabane

QUE, Ousmane Diagne, administrateur de Coop Droit, agisse à titre de Président d'élection ;

QUE, Ioana Manea, administrateur de Coop Droit, agisse à titre de Secrétaire d'élection ;

QUE Mohamed, Directeur général de Coop Droit et Nathalie Bélanger, agissent à titre de scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élections des sièges non membres

La Présidence d'élection explique par la suite les sièges à pourvoir, ainsi que les candidats pour chacun de ces sièges. Elle commence par les sièges non membres, en expliquant que ces derniers sont recommandés par le Conseil et ne peuvent qu'être approuvés ou refusés par l'Assemblée.

POSTE	CANDIDAT(S)
C-1	Christine Chaussé
C-2	Issa Ammari
C-3	Vincent Lachance
C-4	Pierre Trudel

20.AGA-10.14.02

Il est proposé par : Mia-Rita Elias

Appuyé(e) de : Danica Garner

QUE les candidats proposés par le conseil d'administration soient admis.

Élection des sièges membres

La Présidence d'élection fait état des candidatures pour les sièges membres. Compte tenu du nombre de candidats, la Présidence explique aux membres les procédures d'élection à suivre. Chaque candidat procède par la suite à son discours.

20.AGA-10.14.02

POSTE	CANDIDAT(S)
C-6, C-8 et C-10	Theodora Bajkin, Mair Heresson-Edery, Jessica Bardakji, Ousmane Diagne, Mia Elias, Danica Garner

20.AG-10.14.03

Suite au décompte des voix, la Présidence d'élection déclare les candidats suivants élus par majorité pour un mandat de 2 ans :

C-6 : Theodora Bajkin

C-8 : Mia Elias

C-10 : Ousmane Diagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.AGA-10.14 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant l'ordre du jour épuisé, la Présidence clôt la réunion à 12h41.